















Île de La Réunion Canne à sucre Mai 2024

Directeur de publication : Frédéric Vienne, Président de la Chambre d'agriculture de La Réunion 24, rue de la source – B 134 - 97463 St-Denis Cedex - Tél : 0262 94 25 94 - Fax : 0262 21 06 17

Animateur filière et rédacteur : Joseph ANTOIR Animateur interfilière : Romuald FONTAINE

Comité de rédaction : Chambre d'agriculture, Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt, Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles, Agence Nationale de SEcurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail – Laboratoire de la Santé des Végétaux.

Crédits photos (sauf mention contraire): Joseph Antoir, Chambre d'Agriculture

Membres associés au réseau d'épidémiosurveillance : Anafruit, Armeflhor, Association des Vergers de l'Ouest, Cirad, CTICS, EPLEFPA de St-Paul, eRcane, GAB Réunion, SCA Coop Ananas, SCA Fruits de La Réunion, SCA Terre Bourbon, SCA Vivéa, SICA TR, TEREOS.

A retenir:

Météorologie : en mai, la pluviométrie est globalement inférieure aux moyennes décennales de l'ordre de 9 % en moins sur toute l'Île.

Borer ponctué (*Chilo sacchariphagus***) :** attention, les attaques peuvent être élevées sur les parcelles hors réseau.

Cochenilles roses farineuses (*Saccharicoccus sacchari***) :** le risque reste moyen sur certaines parcelles du réseau comme le mois dernier.

Thrips (*Fulmekiola serrata*): maintien d'un risque fort sur certaines parcelles du réseau depuis le mois dernier. **Adventices**: la pression des adventices est contrôlée grâce aux interventions du mois dernier. Procéder également à des arrachages manuels des graminées et des lianes invasives.

Actualités eRcane et Chambre d'agriculture

Météorologie

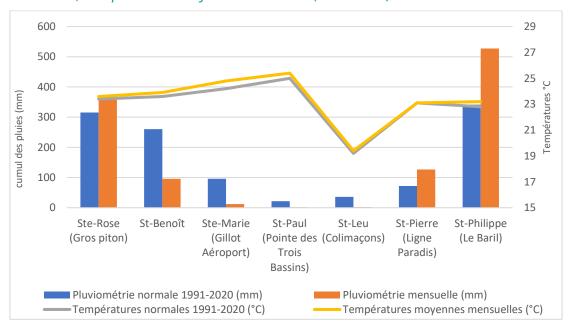
Relevés du mois de mai 2024 comparés aux moyennes normales (1991-2020) du mois de mai (Données météo France)

	EST		NORD	OU	EST	SUD	
Poste	Ste-Rose (Gros piton)	St- Benoît	Ste-Marie (Gillot Aéroport)	Pointe des Trois Bassins	St-Leu (Colimaçons)	St-Pierre (Ligne Paradis)	St-Philippe (Le Baril)
Pluviométrie normale 1991-2020 (mm)	315,1	260,1	95,8	21,7	36,1	72,2	341,1
Pluviométrie mensuelle (mm)	369,3	95,6	12,2	1,4	1,8	126,5	527,3
Températures normales 1991-2020 (°C)	23,4	23,6	24,2	25	19,2	23,1	22,8
Températures moyennes mensuelles (°C)	23,6	23,9	24,8	25,4	19,4	23,1	23,2

Les températures du mois de mai 2024 ont été plus chaudes que les moyennes normales 1991-2020 dans l'ensemble de l'Île. Cependant, le mois de mai 2024 est plus frais de - 0,57 °C en moyenne que mai 2023 sur les stations suivies.

La pluviométrie sur l'ensemble de l'Île a été inférieure de 55 mm (- 9 %) par rapport aux moyennes normales 1991-2020. Elles ont été inférieures aux moyennes normales dans l'Ouest (- 94 %), le Nord (- 87 %) et l'Est (- 19 %) mais supérieures dans le Sud (+ 58 %). En moyenne, ce mois de mai 2024 est moins pluvieux que mai 2023 avec - 239 mm relevé (- 29 %) sur les stations suivies.

Relevés de mai 2024, comparés aux moyennes normales (1991-2020) du mois de mai.



Phénologie

Suivi du stade végétatif de la canne sur des parcelles au mois de mai 2024.

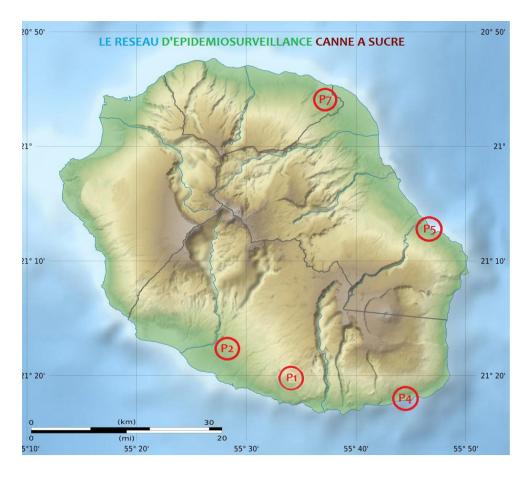
Parcelle	Commune	Lieu-dit	Altitude (m)	Variété	Date de récolte	Stade
P1	Petite-Île	Le Chemin Jessy	450	R585	Mi-août 2023	Maturité
P2	Saint-Pierre	Ravine des Cabris	194	R575	Mi-août 2023	Maturité
P4	Saint-Philippe	Le Baril	49	R570	Début août 2023	Maturité
P5	Sainte-Rose	Bonne Espérance	65	R570	Mi-août 2023	Maturité
P7	Sainte-Suzanne	Bassin Bœuf	550	R585	Fin août 2023	Maturité

État phytosanitaire des cultures

• Canne à sucre

Répartition des parcelles de canne en 2024.

Dans le cadre du réseau d'épidémiosurveillance, des observations sont réalisées tous les mois sur 5 parcelles réparties sur l'ensemble de l'Île. Cette surveillance biologique concerne les bioagresseurs, dont les adventices. Les périodes d'observation sont adaptées en fonction de la région et du type de ravageurs et d'adventices. Celles-ci se font, soit par comptage, soit par notation de présence ou d'absence.



État phytosanitaire des parcelles de canne face aux bioagresseurs au mois de mai 2024.

Bioagresseurs	Situation des parcelles	Seuil de risque	Évaluation des risques
Borer rose (Sesamia calamistis)	P1, P2, P4, P5 et P7 : 0 %	20 % de « cœurs morts »	Risque nul: la période à risque est passée pour les parcelles au stade de croissance.
Borer ponctué (Chilo sacchariphagus)	P1, P2, P4 et P5 : 0 % P7 : 10 %	> 50 % de tiges attaquées	Risque élevé: attention, le stade phénologique des plants est propice aux attaques de borer ponctué. Pour la P7, la pression a augmenté de 10 % depuis le mois dernier.
Noctuelle défoliatrice (Leucania pseudoloreyi)	P1, P2, P4, P5 et P7 : 0 %	> 50 % de feuilles attaquées	Risque nul: la période à risque est passée pour les parcelles au stade de croissance.
Cochenilles (Saccharicoccus sacchari, Aulacaspis tegalensis, Dysmicoccus boninsis)	P1 : 20 % P2, P4, P5 et P7 : 40 %	> 50 % des tiges attaquées	Risque moyen : les stades phénologiques de maturité sont propices à la présence de cochenilles. Le déficit pluviométrique favorise leurs impacts en mai.
Rat (<i>Rattus</i> sp.)	P1, P2, P4, P5 et P7 : aucun dégât	Difficile à déterminer	Risque faible: les cannes peuvent commencer à être attaquées, notamment des variétés de cannes riches en sucre telles que la R579 de début de campagne. Attention aux cannes de début de campagne cassées et couchées à cause des vents violents de janvier du cyclone BELAL, facilement accessibles pour les rongeurs.
Thrips (Fulmekiola serrata)	P7 : 20 % P1, P2, P4 et P5 : 50 %	Difficile à déterminer > 50 % de tiges attaquées	Risque élevé : les thrips prolifèrent dans le cœur des feuilles enroulées.

Risque nul : pas de pression des bioagresseurs

Risque moyen: présence de bioagresseurs avec possible impact sur culture

Risque faible : possibilité de présence, mais pas d'impact sur culture

Risque élevé : bioagresseurs présents avec impact certain sur culture

Gestion alternative des bio-agresseurs



Le borer rose n'est plus présent sur les parcelles du réseau. Le stade à risque est passé.



Le borer ponctué fait son apparition sur la P7. Une méthode alternative à base d'Erianthus existe contre ce foreur (<u>Voir fiche phytosanitaire</u>). Celle-ci va agir en 🕞 tant que plante piège à insectes, il faut la planter en patch autour de la parcelle.





Les noctuelles n'attaquent plus les cannes à sucre au stade de croissance et maturité. Le stade à risque est passé sur tout le territoire.



Les thrips sont toujours présents sur les parcelles P1, P2, P3, P4 à un niveau élevé de risques. Sur la P7, ils augmentent ce mois-ci mais reste à un niveau faible. Ils peuvent empêcher la feuille de se dérouler correctement si les attaques sont importantes.





Augmentation des cochenilles sur la P1. Leur impact reste élevé mais stable sur la P2, P4, P5 et P7 à 40 %. Elles sont localisées au niveau des nœuds, **il faut retirer les pailles sur les tiges pour pouvoir les observer**.



La cochenille Sacchariccocus sacchari (la plus présente)



La cochenille Aulacaspis tegalensis (moyennement présente)



La cochenille Aclerda takahashii (la moins présente)

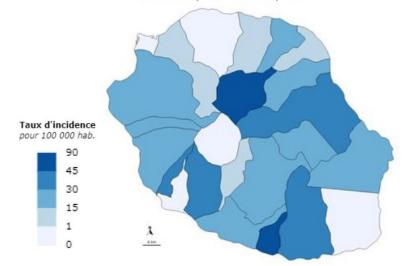


Les rats n'ont pas d'attirance pour les cannes qui ne sont pas chargées en sucre. Les variétés les plus chargées en sucre tel que la R579 peuvent être les plus ciblé. Attention, le risque est moyen pour les parcelles de début de campagne dont les cannes ont versé avec les forts vents de janvier et qui sont alors accessibles aux rats. De plus, les intempéries de début 2024 ont délogé les rats qui sont très actifs et causent de gros dégâts sur toutes les filières.

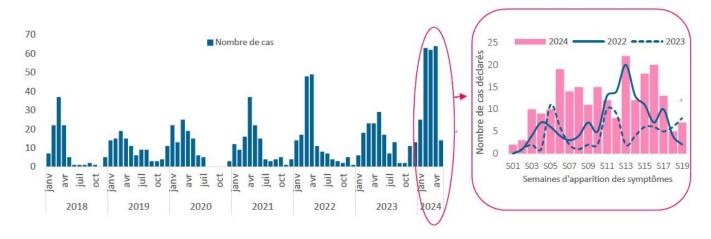
Attention les rats peuvent véhiculer une grave maladie, **la leptospirose**, qui peux être potentiellement mortelle pour l'homme.

Point épidémiologique régional de l'ARS, bulletin du 23 mai 2024 des cas de leptospirose (Source ARS ICI)

Taux d'incidence (100 000 habitants) des cas de leptospirose par communes, La Réunion, 2024



Depuis le 1er janvier 2024, 228 cas de Leptospirose autochtones confirmés à La Réunion, attention aux communes de Salazie et de Petite-Île. (Crédit ARS)



En cas d'apparition brutale d'une forte fièvre, maux de tête, courbatures, douleurs articulaires, etc. Consultez sans attendre un médecin en précisant votre activité agricole. Une prise de sang est obligatoire pour la recherche de la Leptospirose.



00

Pour le SAMU (15), composez le 0692 267 653 / 624 / 680 / 694 ou 0692 87 76 01

Pression des bioagresseurs sur canne à sucre en 2024

	juin 2023	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	janv. 2024	févr.	mars	avril	mai
Borer rose (Sesamia calamistis)												
Borer ponctué (Chilo sacchariphagus)												
Noctuelle (Leucania pseudoloreyi)												
Cochenilles (Aulacaspis, Saccharicoccus)												
Rongeurs (<i>Rattus</i> sp.)												
Thrips (Fulmekiola serrata)					-							

Légende: en blanc: pas d'observation; en vert: absence; en jaune: attaque faible; en orange: attaque moyenne; en rouge: attaque forte.

Enherbement des parcelles de canne au mois de mai 2024.

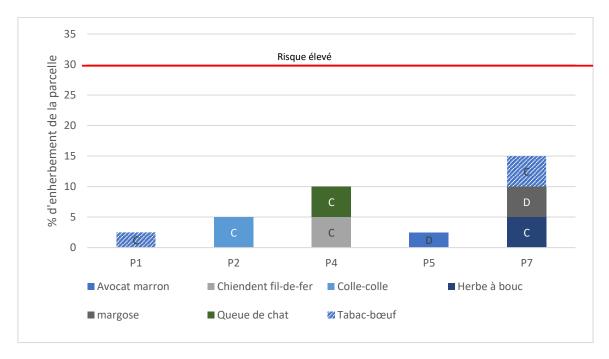
	P1	P2	P4	P5	P7		
Enherbement (%)	2,5	5	10	2,5	15		
Mois après coupe	10	10	10	10	9		
Dernière intervention	Avril	Avril	Avril	Avril	Janvier		
Type d'intervention	Manuel	Epaillage	Epaillage	Epaillage	Chimique		
Seuil d'intervention	30%						
Évaluation des risques	Faible	Faible	Faible	Faible	Moyen		

Risque nul : parcelle propre/recouvrement total des cannes Risque faible : 0 à 15 %, enherbement à surveiller, risque possible

Risque moyen: 15 à 30 %, intervention à programmer, possibilité d'impact sur la canne

Risque élevé : > à 30 %, intervention à effectuer, impact certain sur la canne

Flore d'adventices présente au mois de mai 2024



Rappel: l'échelle phénologique des adventices utilisées est celle du guide méthodologique de suivi de la flore adventice RMT Florad de 2012. Cinq niveaux de stades phénologiques allant de A (plantule) à E (grenaison).

Pour ce mois de mai, la pression d'enherbement a encore globalement baissé et reste en dessous du seuil de risque de 30 % de recouvrement. Cela s'explique par les interventions en prélevées ou localisées à doses réduites de fin janvier et février, par l'épaillage ou l'arrachage manuel d'avril et aussi par des précipitations en baisse. De plus, le stade phénologique développé ou à maturité des cannes à sucre bloque le développement des adventices.

Mai 2024 a été globalement moins arrosé que mai 2023 de - 29 % sur l'ensemble de l'Île en moyenne.

Sur la majorité des parcelles les adventices sont au **stade de plantes adultes (C) ou floraison (D) présentant une concurrence plus sérieuse pour la canne à sucre**.

A surveiller les lianes, les herbes ligneuses (telles que tabac bœuf ou avocat marron) ou graminées (telles que les fataques).

Attention, ne laissez pas les adventices arriver au stade phénologique D (floraison) ou pire E (grenaison), et agissez le plus tôt possible pour éliminer le stockage éventuel de graines sur la parcelle!



Remarque importante: il n'est pas nécessaire d'intervenir chimiquement quand le taux d'enherbement est inférieur à 30 % de couverture du sol. De plus, il est onéreux et inutile de vouloir maintenir les cultures exemptes de « mauvaises herbes ». Cibler prioritairement les interventions sur les parcelles où la prolifération des mauvaises herbes risque d'entraîner des étouffements de souche ou une gêne à la récolte. Bien identifier les espèces présentes et les problématiques pour adapter le moyen de lutte.

Retrouver la fiche gestion des adventices <u>ICI.</u>

Pression des adventices sur canne à sucre en 2024

	juin 2023	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	janv. 2024	fév.	mars	avril	mai
Adventices (Lianes, fataques, tabac bœuf, etc .)												

Légende : en blanc : pas d'observation ; en vert : absence ; en jaune : attaque faible ; en orange : attaque moyenne ; en rouge : attaque forte.

Portraits de z'herb



Herbe à bouc *Ageratum conyzoides*



Herbe à bouc, Ageratum conyzoides

Reproduction : *Ageratum conyzoides* se multiplie uniquement par graines. Il est pollinisé par les insectes. Les graines sont capables de germer immédiatement après leur dissémination. **Un pied peut produire 40 000 à 94 772 graines**. La banque de graines du sol est très importante. On dénombre jusqu'à 10 millions de graines par ha. Les graines ont besoin de lumière pour germer.

Nuisibilité: elle est reconnue comme une plante envahissante. Elle a par ailleurs des propriétés allélopathique pour les autres espèces (inhibition de la germination et de la croissance) par émission d'une phytotoxine dans le sol à partir des résidus de ses feuilles. L'espèce fait partie des 300 espèces envahissantes majeures de l'Océan Indien. **Lutte alternative**: elle est bien contrôlée par un paillage et disparaît progressivement en semis direct sur couverture végétale permanente.



Colle colle *Sigesbeckia orientalis*



Colle colle, Sigesbeckia orientalis

Reproduction: *Sigesbeckia orientalis* est une espèce annuelle se reproduisant uniquement par graines.

Nuisibilité: Cette mauvaise herbe est présente dans 52 % des parcelles cultivées, principalement en canne à sucre et en maraîchage. Elle s'installe dans les champs de canne à sucre immédiatement après la plantation. Elle peut former dans les champs de jeunes cannes de véritables peuplements pouvant recouvrir 100 % de la surface de la parcelle, notamment sur la côte Est de l'île où elle est très abondante. **Lutte alternative:** elle est bien contrôlée par un paillage et disparaît progressivement en semis direct sur couverture végétale permanente.

Réseau DEPHY ferme

réseaufermeRappels sur les différentes méthodes alternatives qui marchent et qui ont fait leurs preuves chez les agriculteurs du réseau DEPHY Ferme canne à sucre. Elles sont mises en place depuis 2011 à La Réunion pour baisser les produits phytosanitaires. Pour ce mois de mai, il est opportun comme le mois dernier de réaliser les méthodes ci-après :



Epaillage des feuilles de canne

Epaillage

Cette méthode consiste à arracher les feuilles sèches adhérentes aux tiges des cannes à sucre 3 à 4 mois avant la récolte.

Avantage: le paillage laissé au sol limite le développement des adventices ; diminue l'érosion et constitue un mulch fertilisant ; révèle les ravageurs pour les auxiliaires ; l'eau atteint plus facilement les racines ; effet positif sur la richesse de la canne à la récolte.

<u>Contraintes</u>: un coût supplémentaire en temps et en main d'œuvre sera nécessaire et certaines lianes peuvent repartir avec la lumière. Fatigue physique.



Arrachage manuel ciblé à prévoir dans les parcelles

Arrache manuel ou Sarclage

Cette méthode consiste à arracher manuellement les adventices qui pose le plus problème dans les rangs et inter-rangs de canne. En avril, elle se fait souvent en complément de l'épaillage, sinon c'est une méthode à part entière.



Avantage : l'arrachage manuel détruit les adventices en mettant les racines à nues. Cette méthode ne nécessite pas de travail mécanique lourd du sol. Les herbes peuvent être toutes ciblées et sélectionnées par potentiel de nuisibilité (sélection des lianes, des grandes graminées et des plantes ligneuses difficiles).

<u>Contraintes</u>: un coût supplémentaire en temps et en main d'œuvre sera nécessaire. Fatigue physique.



Fauche mécanique avec du petit matériel

Fauche mécanique (petit matériel)

Cette méthode consiste à passer dans les interrangs et de faucher mécaniquement les adventices avec du petit matériel telles que tondeuses, débrousailleuses ou tondobroyeur sur motoculteur.

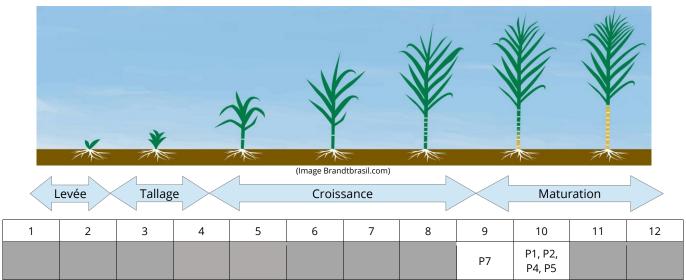


Avantage : peut être passé tardivement quand la canne à sucre a déjà fermé (stade de croissance et maturité). Cette méthode ne nécessite pas de travail mécanique lourd du sol. Rapidité par rapport à de l'arrachage manuel et moins de fatigue physique. Peux être pratiqué en présence de paille au sol.

Contraintes : les adventices sur le rang ne sont pas éliminées, seuls les adventices de l'inter-rang sont fauchées. La fauche des graminées ne les détruits pas (système racinaire non détruit). Un coût supplémentaire en temps, en main d'œuvre et en gasoil sera nécessaire. Ne peux pas être pratiqué si la canne à sucre a versé. Ne peux pas être pratiqué s'il y a présence de pierres.

FOCUS

Bilan des principaux ravageurs du mois de mai pour la canne à sucre en croissance :



(Tableau présentant le stade phénologique des parcelles en nombre de mois après récolte)

Pour les cannes de fin de campagne, au 6ème mois après la récolte, il n'y a plus de présence des chenilles défoliatrices, borers roses et des pucerons jaunes. Cependant la **compétition entre les adventices et la canne à sucre est encore marquée.**

Au 9ème et 10ème mois après la récolte, en maturité, il continue à se développer les thrips, les cochenilles et les borers ponctués. Les rats peuvent commencer à réapparaître en population plus conséquente avec la concentration en sucre (brix) qui augmentent. Les noctuelles, les pucerons et les borers rose ne trouvent plus d'intérêt ou d'appétence dans les tiges et les feuilles moins tendres.





Prévision : vigilance sur les cannes à sucre de début de campagne avec le retour **des cochenilles, des borers ponctués et des adventices** pendant la croissance de la canne.

Le borer ponctué

Signalé pour la première fois en 1855, ce papillon pond des ooplaques sur les feuilles de canne à sucre. Les chenilles après une courte phase de nutrition sur les feuilles vont forer pour pénétrer dans les entrenœuds encore tendres des jeunes cannes et causer ainsi des dégâts qui peuvent ralentir la croissance, raccourcir les entre nœuds et dans de rares cas causer un avortement du bourgeon terminal et une mort de la tige.

Extrait de la fiche phytosanitaire, borer ponctué

Pour ce mois de mai, la pression est faible pour les parcelles du réseau. Cependant, hors réseau des cas d'attaques sont remontées, il faudra récolter en priorité les parcelles attaquées dès le démarrage de la coupe.

Pour rappel, les actions de lutte envisageable vous sont récapitulées sur la figure ci-dessous :



Toutes nos fiches phytosanitaires sont disponibles sur http://www.bsv-reunion.fr/?cat=21

ACTUALITÉ ERCANE: Libération de deux nouvelles variétés

Extrait de la newsletter l'écho des cannes#6 Rita canne



Crédit photo eRcane

- **R 589** a été libérée en 2023, cette variété est performante dans les zones littorales sans stress hydrique. Sa richesse est bonne. R 589 a une très bonne tenue à la repousse.
- **R 590** est la première variété libérée issue de la station de Menciol (Saint-André entre 350 et 450m d'altitude). Cette variété est remarquable car elle associe la vigueur et un port droit dans les zones au-dessus de 250m d'altitude de l'Est de l'Ile. Sa richesse est un peu plus faible que les témoins mais elle compense par sa vigueur. Plus d'infos sur www.ercane.re

réseauferme

Rappel:

Les variétés adaptées à forte croissance sont une bonne option de levier pour lutter contre les adventices. En effet, dès que les feuilles de canne à sucre s'élèvent au-dessus des adventices, elles prennent la majorité de la lumière pour elles au détriment des adventices au-dessous dont la photosynthèse sera fortement diminuée. Dans cette lutte pour la lumière les adventices perdent le combat de cette captation et dépérissent naturellement.



Adventices couvertes par les cannes (R. FONTAINE, FDGDON)



ACTUALITÉS CHAMBRE D'AGRICULTURE/DAAF

Les nouvelles Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) pour le programme 2023/2027 sont disponibles et à souscrire lors de la nouvelle déclaration TELEPAC de 2024 du 1er avril au 15 mai.



Les Mesures Agro Environnementales et Climatiques (MAEC) permettent aux agriculteurs de bénéficier d'une aide financière afin de les encourager notamment à réduire leur utilisation des pesticides.



Cette intervention vise les exploitations spécialisées dans la culture de la canne à sucre dans les territoires d'Outre-Mer. L'objectif est d'inciter les exploitants à mettre en œuvre des pratiques agricoles (ex : limitation de l'utilisation d'herbicides, mise en œuvre de techniques alternatives de gestion de l'enherbement de l'inter-rang) pour les limiter notamment les impacts sur les ressources en eau. Elles contribuent également à préserver la biodiversité et à lutter contre les espèces exotiques et contre l'érosion des sols.

Pour en bénéficier, il faut répondre à certains critères listés ci-après :

Critères d'éligibilité administratives

- Personne physique ou morale exerçant une activité agricole
- Numéro SIRET
- Autorisation d'exploiter (zone A) ou autorisation ONF (zone N)
- Déclaration des surfaces lors de la campagne TELEPAC (1^{er} avril 15 mai)







En canne à sucre, la principale problématique étant l'enherbement des parcelles, ces 2 mesures incitatives visent à la réduction de l'IFTH (Indice de fréquence de Traitement Herbicide), avec chacune un montant d'aide en fonction de l'objectif : **441€/ha** pour un IFT de 1 à 2 maximum, et **845€/ha** pour un IFT de 1 maximum. Pour rappel, l'IFT moyen régional se situe aux alentours de 3,1 (Enquête pratiques culturales 2017 : Agreste - La Réunion - Études - 2020 N° 109) et que la moyenne des IFTH des fermes du réseau DEPHY, animé par la chambre d'Agriculture, est de 1,88 en 2023.

Enfin, l'ensemble des obligations du cahier des charges doit être respecté sur toutes les parcelles engagées et sur toute la durée du contrat (5 ans). Toutes les méthodes alternatives aux PPP (épaillage, plantes de service, outils de désherbage mécanique...) peuvent être mobilisées pour atteindre ces IFT.

70.16 MAEC – Canne *CAA1 / CAA2*

Surfaces éligibles	Canne à sucre, cultures entrant en rotation avec la canne								
	Cahier d'enregistrement des pratiques								
	Cultiver la canne à sucre au moins 4 années sur 5								
Obligation du cahier des charges	Collecte EVPP et PPNU au moins 2 fois au cours de l'engagement								
charges	Avoir un IFT de 2 maximum par parcelle et par an								
		Avoir un IFT de 1 maximum par parcelle et par an							
Montant de l'aide (€/ha)	441 € 845 €								
	Mesure localisée								





Mesure localisée

Engagement 5 ans
Pas de diagnostic requis



Pour plus de renseignements :

- les cahiers des charges sur https://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/aides-maec-et-bio-2023-pac-23-27-a3207.html

Auprès des conseillers de la Chambre d'Agriculture et des Pôles Canne

- animateur MAEC Chambre d'agriculture : Mickaël LACKERMANCE 0262 96 20 50 ou 0692 64 81 33

Auprès des agents de la DAAF:

- au 0262 33 36 53 ou au 0262 33 36 54 pour joindre les instructeurs pour toutes questions sur les dossiers déposés sur TELEPAC.
- Laëtitia THIBAUDEAU (0262 33 36 34) ou Christophe CASTANIER (02 62 33 36 55), pour des précisons sur ce dispositif d'aides et les demandes de présentation des mesures.

DOSSIERS PAC 2024





Vous avez **jusqu'au 24 mai 2024** pour déclarer vos surfaces et MAEC sur le site TELEPAC : https://www.telepac.agriculture.gouv.fr

Contact animateur du réseau d'épidémiosurveillance canne à sucre : Joseph ANTOIR, Chambre d'agriculture de La Réunion

Tél: 0262 37 48 22 / 0692 70 04 98; e-mail: joseph.antoir@reunion.chambagri.fr

FDGDON Réunion

Romuald FONTAINE, Tél: 0692 28 86 02; e-mail: romuald.fontaine@fdgdon974.fr

Bulletin consultable sur www.bsv-reunion.fr

Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui financier de l'Office français de la Biodiversité.